

Bulletin hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 45

11 novembre 1970

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES

A l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a fait la déclaration suivante:

L'Organisation des Nations Unies célèbre aujourd'hui son vingt-cinquième anniversaire. A New York, à la clôture de la séance commémorative de l'Assemblée générale des Nations Unies, il y aura une cérémonie spéciale de réaffirmation solennelle des buts et des principes de la Charte.

Pendant les vingt-cinq dernières années, si les Nations Unies n'ont pas manqué d'essuyer des échecs et des déceptions, elles ont connu aussi des succès appréciables dans leurs efforts en vue de réaliser la paix, la justice et le progrès — thème choisi par l'Organisation pour son anniversaire.

Je suis fier des efforts que le Canada et les Canadiens ont déployés dans le passé à l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons fourni un apport substantiel aux activités de maintien de la paix; nous avons contribué aux progrès réalisés dans le domaine économique et social et aux résultats obtenus concernant les droits de l'homme.

SOMMAIRE

Le vingt-cinquième anniversaire des
Nations Unies1
Le rapport annuel du Conseil des Arts 2
Statistique des voyages internationaux 2
Conférence sur les transports dans
1'Arctique
Le muskeg n'est plus une menace 3
Le Canada appuie la stratégie du
développement4
Le nouveau système de mandats-poste 4
L'indice des prix à la consommation 5
Saison de navigation prolongée6

Si nous envisageons maintenant l'avenir, nous devons bâtir sur ces gains pour résoudre les terribles problèmes des inégalités économiques et sociales, de l'insécurité et de la discrimination qui continuent de se poser et auxquels sont venus s'ajouter les nouveaux moyens et problèmes qu'ont créés les progrès techniques sensationnels des dernières années. Nous avons redéfini les objectifs de notre politique étrangère et nous avons posé les jalons d'une contribution canadienne distinctive aux Nations Unies pour les années à venir. Nous continuerons de travailler activement à soutenir la réalisation des buts élevés de la Charte et, à l'occasion de cet important anniversaire, je réaffirme notre appui à l'Organisation. J'assure le secrétaire général, U Thant, et les directeurs des organismes des Nations Unies, ainsi que les membres des secrétariats internationaux, de l'estime du Gouvernement canadien pour l'oeuvre qu'ils accomplissent, et de l'appui que nous continuerons de donner aux efforts que déploie la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies en vue de la réalisation des buts de la Charte.

DISCOURS DE M. SHARP

Lors de la cérémonie qui a marqué sur la colline du Parlement, la Journée des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a prenoncé le discours qui suit:

"Il importe que, chaque année, les Canadiens rendent hommage à l'Organisation des Nations Unies qui revêt pour nous tous une telle importance dans la lutte incessante que nous menons pour la paix, le développement économique et le progrès social dans un monde instable. La célébration de cette année, qui marque le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies —, est plus qu'une cérémonie, car elle nous donne à tous une excellente occasion de réfléchir sur ce que les Nations Unies ont réalisé et sur ce que nous pouvons en attendre à l'avenir...

"Il convient que la réunion d'aujourd'hui ait été organisée non par le Gouvernement, mais par le Comité canadien du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, ainsi que par la section d'Ottawa de l'Association des Nations Unies et par l'Association des Nations Unies au Canada. Cet intérêt actif que des Canadiens de toutes professions portent à l'oeuvre des Nations Unies est encourageant et réconfortant.

"L'avenir de l'Organisation des Nations Unies dépend de la volonté qu'ont ses membres de lui donner leur appui. Au nom du Canada, je réaffirme notre fidélité aux objectifs de la Charte des Nations Unies et notre détermination constante de faire tout notre possible pour renforcer l'Organisation en tant que centre vital où s'harmonisent les efforts des nations."

LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES ARTS

Dans son treizième rapport annuel, le Conseil des Arts du Canada fait connaître les grandes lignes d'un nouveau programme ayant pour objet d'aider la population canadienne à mieux connaître son patrimoine culturel. Dans le cadre de son aide aux humanités et aux sciences sociales, le Conseil se propose en effet de subventionner la production et la publication de textes divers destinés au grand public, et de mettre à la disposition des éducateurs des textes documentaires de haute qualité sur des sujets canadiens. Ce nouveau programme, dont le titre provisoire est Horizons Canadiens, entrera en vigueur au début de 1971.

Le Conseil signale d'autre part que son programme de diffusion des arts, lancé à la fin de l'exercice 1969, a permis à huit entreprises artistiques d'atteindre de nouvelles couches de la population. Il mentionne à cet égard un spectacle de ballet, donné à l'Oratoire Saint Joseph, des concerts présentés dans des églises de Montréal, diverses manifestations artistiques organisées dans un quartier populaire de Vancouver et un concert donné dans un centre commercial de Winnipeg.

Le rapport donne la liste des bourses et subventions octroyées par le Conseil en 1969-70, fait des comparaisons avec les chiffres des années précédentes, et fournit des précisions sur le rôle joué par le Conseil dans la promotion des arts, des humanités et des sciences sociales.

Le rapport résume aussi les commentaires présentés par le Conseil des Arts au Gouvernement fédéral au sujet du Livre blanc sur la fiscalité. Il mentionne notamment que le rôle incicatif des lois fiscales devrait être étendu au domaine des arts.

En ce qui concerne les humanités et les sciences sociales, le rapport décrit en détail le mécanisme d'attribution des bourses et des subventions, qui fait appel à la participation d'un grand nombre de spécialistes de l'extérieur. Au seul chapitre des subventions de recherche, le Conseil affirme avoir consulté plus de 6,000 spécialistes au cours des trois dernières années.

Pour l'exercice 1969-70, les dépenses du Conseil des Arts se sont élevées à 30 millions de dollars, contre 27.3 millions l'année précédente et 20 millions en 1967-1968. Pour l'année en cours, son budget est de 32.5 millions. En 1969-70, il a consacré 18.8 millions aux humanités et aux sciences sociales et 9.7 millions aux arts. Le Conseil finance d'autre part la Commission canadienne pour l'Unesco et assure la mise en oeuvre d'un programme d'échanges culturels pour le compte du Gouvernement du Canada.

STATISTIQUE DES VOYAGES INTERNATIONAUX

Dans le cadre des voyages internationaux entre le Canada et les autres pays, en 1969, il y a eu 72.5 millions de passages à la frontière et les dépenses de voyage ont été estimées à 2.4 milliards de dollars.

Sur les 36,200,000 touristes étrangers, 35,800,000 sont entrés au Canada en provenance des États-Unis et 463,000 venaient d'outre-mer. Sur les 36,300,000 résidants canadiens en voyage à l'étranger, 35,400,000 sont rentrés des États-Unis et 900,000 d'outre-mer.

Pour le Canada, le résultat net des voyages internationaux en 1969 a été un excédent de 218 millions de dollars des paiements sur les recettes, contre 188 millions de dollars en 1968.

CONFÉRENCE SUR LES TRANSPORTS DANS L'ARCTIQUE

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, ont annoncé récemment la tenue d'une Conférence nationale sur les transports dans l'Arctique. Cette Conférence, qui durera trois jours à compter du 8 décembre, aura lieu à Yellow-knife (Territoires du Nord-Ouest).

Les participants comprendront des représentants de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, ainsi que d'autres intéressés au domaine du transport dans le Nord. Des sommités en matière de transport, présenteront des communications à étudier et à discuter. Placée sous l'égide du Gouvernement fédéral avec la collaboration des gouvernements territoriaux, la Conférence aura pour thème "Les transports dans l'Arctique dans les années 70".

"Les territoires nordiques constituent une région d'intérêt spécial pour le Canada", ont déclaré les deux ministres. "Si nous devons assumer nos obligations envers la population actuelle et préserver le patrimoine des générations à venir, il importe que les objectifs que constituent le développement politique, social et économique, la protection du milieu et le maintien de la souveraineté et de la sécurité dans le Nord deviennent des priorités absolues."

LE "MUSKEG" N'EST PLUS UNE MENACE



Les travaux de ferme, le transport et la construction présentent de nombreux problèmes dans les lieux où règne le muskeg. On voit ci-haut un de ces endroits marécageux où, grâce à une technique spéciale, les difficultés seront surmontées.

Ce que jadis les Indiens Chippewa appelaient "maskeg" est connu aujourd'hui au Canada sous le nom de "muskeg" qui désigne un sol spongieux recouvrant une superficie d'au moins 500,000 milles carrés, soit environ une étendue suffisante pour recouvrir la France, la Suède et la Norvège. Il y a du "muskeg" dans chaque province et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Malgré l'étendue de ce type de terrain et des problèmes qu'il pose, la science n'y avait accordé, jusqu'à ces dernières années, qu'un intérêt relativement restreint. Il n'y a en effet que 25 ans que le Dr N.W. Radforth, maintenant directeur de l'Institut de recherches sur le muskeg, à l'Université du Nouveau-Brunswick, décidait de procéder à un sondage pour savoir ce qu'on entendait généralement par cette appellation.

CARACTÉRISTIQUES

Et c'est ainsi que 'muskeg' a été retenu pour désigner un terrain organique dont les caractéristiques sont fonction de la structure de la tourbe qu'il contient et de la couche minérale sous-jacente, étudiées en fonction du relief et de la végétation.

Cette végétation est composée de mousse, de jonc, avec parfois des graminées, des lichens, des arbres et des arbrisseaux. Le sol sous-jacent est un mélange de matériaux organiques provenant de végétaux anciens, maintenant fossilisés, ayant subi une transformation chimique. C'est ce qu'on appelle la tourbe dont la teneur en eau est élevée.

Pour développer le Nord canadien après la Deuxième Guerre mondiale, il devenait d'une importance vitale de pouvoir y travailler et y assurer les transports. C'est le Conseil national de recherches du Canada qui, le premier en 1947, entreprenait une étude sérieuse de la question dont il chargeait son Comité associé sur la recherche géotechnique. Après une progression lente mais régulière, les études de ce comité atteignaient un tournant en 1955 avec la première conférence annuelle sur le muskeg canadien.

PREMIER OUVRAGE SUR LE "MUSKEG"

A la suite de conférences ultérieures paraissait le Muskeg Engineering Handbook, qui est le premier ouvrage à faire le point des connaissances acquises dans le domaine de l'utilisation des marécages en mettant l'accent sur le développement du Canada. Quoique destiné au Canada, il sera également très utile pour les pays qui ont à résoudre les mêmes problèmes. Rédigé sous la direction du sous-comité du comité associé sur la recherche géotechnique, par un éventail d'experts couvrant les différents aspects de la recherche sur les marécages et des travaux en zones marécageuses, ce nouvel ouvrage sera grandement apprécié des ingénieurs qui ont à résoudre, non seulement les problèmes liés aux divers travaux d'aménagement et de construction dans ces zones, notamment dans le Nord du Canada, mais encore à y construire des voies ferrées, des routes, des pistes d'atterrissage et assurer le déplacement des véhicules tous-terrains.

LE CANADA APPUIE LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT

Le discours qui suit a été prononcé par un membre de la délégation canadienne à l'Assemblée

générale des Nations Unies, le 17 octobre.

Au cours du long débat portant sur une stratégie internationale en matière de développement, la délégation du Canada s'est efforcée de promouvoir des principes fondamentaux et réalisables. Ces principes devraient servir de normes à ceux qui oeuvrent dans le domaine capital du développement économique et social. Ils permettraient d'atteindre des objectifs unanimement acceptés et qui seraient à la fois raisonnables et pratiques.

En très grande partie, le projet de Stratégie pour la deuxième Décennie pour le développement a atteint ce but. En appuyant la Stratégie, le Canada réitère son appui au développement international. C'est une des façons les plus positives pour les Canadiens de participer à la communauté internationale, non seulement pour la présente décennie mais aussi pour les

décennies futures.

Le Gouvernement canadien considère la Stratégie internationale du développement comme la volonté manifeste et la détermination avouée de l'Organisation des Nations Unies et de ses membres de prendre part, à titre de membres de la communauté internationale, au processus de développement économique et social pour l'humanité tout entière. Notre Gouvernement est disposé à s'engager, sans réserve, à poursuivre une politique visant à créer, à l'échelle mondiale, un ordre économique et social plus juste et plus rationnel. Ce concept prévoit des possibilités égales pour les citoyens de tous les pays. Nous acceptons les buts et objectifs de la Décennie, énoncés dans ce document historique.

En juillet dernier, le Gouvernement canadien a terminé la révision de sa politique d'aide au développement. Par suite de cette révision, le Gouvernement s'est de nouveau engagé à améliorer considérablement la quantité et la qualité de son programme d'aide au développement. Cette résolution s'est concrétisée en fournissant un grand volume d'aide aux institutions multilatérales, en libéralisant l'aide, en supportant les frais de transport maritime et autres, en intensifiant la recherche sur les problèmes du développement et en favorisant une plus grande participation de la part du secteur privé.

Notre Gouvernement réitère son appui à l'objectif de 1 pour cent qui a été fixé pour le volume total des ressources financières fournies aux pays en voie de développement et accepte le nouvel objectif de .70 pour cent du PNB fixé pour l'aide officielle au

développement.

AUGMENTATION DE L'AIDE

En outre, conformément à sa politique, notre Gouvernement s'est engagé à augmenter le montant des fonds à l'aide au développement international au cours des années futures, et à s'acheminer vers les objectifs

acceptés par la communauté internationale. Le Canada accordera la priorité à l'augmentation de son aide officielle au développement, que nous continuerons de fournir principalement sous forme de subventions et de prêts sans intérêt et à long terme.

Nous attachons une haute priorité à cette forme d'aide pour diverses raisons: elle est manifestement destinée au développement; c'est la partie du volume total sur laquelle le Gouvernement exerce un contrôle direct; à notre avis, elle constitue la meilleure base qui soit pour la comparaison des contributions de chacun des pays à l'effort international en matière de développement.

Nous croyons fermement que le processus de développement doit être protégé contre la fluctuation des montants affectés à l'aide au développement qui pourrait découler de considérations budgétaires ou financières. L'an prochain, par exemple, l'aide canadienne officielle au développement augmentera d'environ 17 pour cent, soit presque le double du taux de

croissance de notre revenu national.

Notre délégation estime que ce grand document devrait rallier l'approbation unanime de l'Assemblée. Consciente des grands principes qu'il énonce, et poussée par des motifs des plus sérieux, notre délégation appuie l'adoption de la Stratégie de développement international.

LE NOUVEAU SYSTÈME DE MANDATS-POSTE

Le nouveau système de mandats des Postes canadiennes, le plus perfectionné qui soit, a officiellement été inauguré récemment par M. Jean-Pierre Côté, ministre responsable des Postes. Ce système novateur fait appel aux dernières techniques de l'ère de l'ordination pour offrir au client sécurité et efficacité maximums dans la transmission de fonds.

Les divers aspects techniques du nouveau système ont été mis au point selon les exigences des Postes par trois entreprises industrielles. L'un des plus grands fabricants de formules d'affaires du Canada, la maison R.L. Crain Limited, a conçu les nouvelles formules de mandats de façon qu'elles se prêtent facilement au traitement par ordinateur. Il s'agit de liasses composées de trois feuillets avec carbones intercalés.

Le mandat est de la grandeur d'un billet de banque. Il suffit pour la poste d'y imprimer la date, le numéro du bureau, le montant et le genre de monnaie en caractères lisibles à la machine. Une machine à libeller, grande comme une machine à écrire, conçue et fabriquée par Addressograph-Multi-. graph of Canada Limited, ajoute ces renseignements sur la formule au moment de l'achat. Installée dans tous les bureaux de poste et toutes les succursales postales du Canada, cette machine permet au guichetier d'inscrire ces renseignements indispensables avec rapidité, uniformité et précision. C'est le client lui-même qui inscrit, en privé, les noms de l'envoyeur et du bénéficiaire du mandat.

Les renseignements indispensables qui figurent sur les mandats sont lus, à l'Administration centrale, par un lecteur optique de caractère, créé par Recognition-Equipment Incorporated, de Dallas, au Texas Les documents sont lus à la vitesse de 1,200 à la minute, puis ils passent à l'ordinateur qui les inscrit et les vérifie simultanément.

Les frais de conception et d'instauration du nouveau système s'élèvent à deux millions de dollars, mais, à elles seules, les épargnes directes amortiront cette somme en cinq ans.

Le ministre des Postes s'attend que, grâce au nouveau système, il augmentera considérablement le chiffre annuel de vente des mandats qui s'établit aujourd'hui à 1 milliard de dollars. Parmi les nombreux avantages qu'il offre aux clients, mentionnons que le nouveau mandat est négociable sans frais, qu'il peut être émis en monnaie canadienne, américaine ou britannique, qu'on peut les acheter dans les bureaux de poste pendant les heures d'affaire et qu'ils offrent toutes les garanties d'un chèque visé.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation a régressé de 0.2% soit de 130.5 en août à 130.2 en septembre; il a dépassé de 2.8% son niveau de septembre 1969, et de mars à septembre; il a avancé à un taux annuel de seulement 2.0%.

Le recul subi en septembre par l'indice général est le même que celui enregistré au cours de trois des cinq dernières années, et il résulte de la baisse saisonnière (1.4%) de l'indice de l'alimentation. Pour compenser jusqu'à un certain point, cette diminution, il y a eu des augmentations dans le vêtement (0.6%), dans l'habitation (0.2%) et dans les loisirs et la lecture (0.4%). L'indice des soins personnels et de santé a baissé de 0.1%, et ceux des transports et des tabacs et alcools n'ont pas varié.

ALIMENTATION

L'indice de l'alimentation, qui était de 130.5 en août, a reculé à 130.2 en septembre. Cette régression de 1.4% est équivalente à celle qu'a connue cet indice en septembre ces dernières années; elle est due principalement à la baisse saisonnière des fruits et légumes frais, et à celle des prix du boeuf, du porc et de la volaille. En ce qui concerne les légumes frais, les prix des pommes de terre, des oignons, des navets, des choux et des tomates ont baissé de 20% ou plus; le prix moyen de chacun de ces produits était inférieur à celui enregistré en septembre 1969. Presque tous les fruits frais, sauf les pommes, se vendaient moins cher. Les prix des agrumes et du jus d'orange congelé et en boîte ont aussi baissé. Ceux de la viande, du poisson et de la volaille ont baissé en movenne de 1.3%, la plus forte baisse enregistrée depuis 1961 entre août et septembre. Tous les morceaux de boeuf se sont vendus moins cher, en moyenne de 1.9%, par suite de la baisse des prix de gros. Le prix du porc a été de 1.5% inférieur à celui d'août et de 7.6% moins élevé qu'en septembre 1969. La baisse saisonnière du poulet et de la dinde a fait régresser l'indice de la volaille de 2.1% et l'a fait tomber à un niveau de plus de 10% inférieur à celui de septembre 1969. Le prix des oeufs a baissé de 0.3% en septembre, bien que ce produit monte habituellement à ce moment de l'année. Parmi les denrées de base le pain a baissé de 0.6%, s'étant vendu à des prix spéciaux à Montréal et à Toronto. Le prix du beurre a baissé légèrement, mais celui de la margarine a monté de 3.7%, des prix plus élévés étant affichés dans la plupart des villes. Les aliments pour bébés ont baissé de plus de 2%, du fait qu'ils se sont vendus à prix spécial dans certaines villes de l'Ontario. L'indice des aliments consommés à la maison a régressé de 1.8% pour revenir à niveau faiblement plus élevé que celui de septembre 1969. Par contre, les repas dans les restaurants ont monté de 0.7% par rapport à août, et de 6.5% par rapport à septembre 1969. Dans l'ensemble, l'indice de l'alimentation a dépassé de 1.2% le niveau de septembre 1969.

HABITATION

L'indice de l'habitation a progressé de 0.2% en septembre pour atteindre 131.8 contre 131.5 en août, le logement ayant monté de 0.4%. Les éléments qui ont subi une hausse sont les maisons neuves, la réparation, les taxes foncières et les loyers. Les loyers qui étaient de 0.2% plus élevés en septembre, n'ont effectivement monté que de 0.5% pendant le troisième trimestre de 1970, soit environ la moitié de l'augmentation survenue pendant le même trimestre en 1968 et en 1969. L'entretien du ménage a toutefois diminué quelque peu en septembre, la baisse des prix des appareils ménagers, des tapis mur à mur et de certains articles compensant la hausse des meubles et des textiles. Depuis septembre 1969, l'indice de l'habitation avait progressé de 4.9%, la hausse du prix du logement étant intervenue pour les deux tiers dans l'augmentation.

VÊTEMENTS

L'indice de l'habillement était de 127.0 en septembre, soit 0.6% de plus qu'en août (126.2), tous les éléments ayant augmenté sauf les tissus à la verge qui ont diminué légèrement. La hausse du prix des vêtements pour hommes (1.8%) a causé presque toute l'avance de l'indice. Les sous-vêtements, les coupevent et les chapeaux pour hommes sont des articles qui ont enregistré des hausses dépassant la moyenne. Par contre, les prix des vêtements féminins n'ont subi qu'une légère augmentation, et les divers éléments ont connu des fluctuations variées. Les prix des vêtements pour enfants ont aussi augmenté un peu en septembre par rapport à août. L'indice de l'habillement a avancé de 1.4% au cours des 12 mois écoulés depuis septembre 1969; depuis le début de 1970, le taux de progression avait été égal à moins de la moitié de ce qu'il avait été pendant la période correspondante de 1969.

TRANSPORTS L'indice des transports est demeuré au même niveau qu'en août (125.3). Les prix des pneus ont baissé et celui de l'essence a diminué de 0.2%. Toutefois, pour compenser ces baisses, le coût de la réparation des automobiles a monté par suite de l'augmentation des frais de main-d'oeuvre. Pour ce qui est des transports locaux et des voyages, le tarif des autobus locaux a augmenté dans certaines villes ontariennes de taille moyenne et une faible variation saisonnière a causé de légères diminutions du prix des voyages interurbains par chemin de fer. Entre septembre 1969 et septembre 1970, l'indice des transports s'est accru de 3.6%.

SOINS PERSONNELS

L'indice des soins personnels et de santé a régressé de 0.1% pour tomber de 140.2 en août à 140.1 en septembre, certains articles de toilette comme la pâte dentifrice, les papiers de démaquillage, les lames de rasoir et la crème à barbe ayant connu des baisses de prix. Toutefois, ces baisses ont été compensées en partie par la hausse du savon de toilette. L'indice des soins personnels et de santé a été de 3.8% supérieur à celui de septembre 1969.

L'indice des loisirs et de la lecture a avancé de 0.4% en septembre pour atteindre 133.0 contre 132.5 en août. Les imprimés sont devenus plus coûteux, par suite de la hausse du coût des abonnements à certains magazines, ainsi que la hausse du prix des journaux enregistrée à St. Jean (T.-N.). Depuis septembre 1969, le prix moyen des journaux canadiens est monté de plus de 13%. Bien qu'en septembre le prix des bicyclettes ait augmenté à la fin des soldes à divers endroits, il n'en reste pas moins que cet article a subi une baisse de près de 2% par rapport à un an plus tôt. Pour compenser en partie ces augmentations, le prix des téléviseurs portatifs a baissé de

2% à cause surtout de soldes à Montréal, à Toronto et à Halifax. De septembre 1969 à septembre 1970, l'indice des loisirs et de la lecture a progressé de 3.9%, les deux tiers de l'avance étant dus à la hausse du prix des journaux et magazines.

En septembre, l'indice des tabacs et alcools n'a pas bougé par rapport à son niveau d'août (126.4) qui était celui de septembre 1969.

SAISON DE NAVIGATION PROLONGÉE

"Si les conditions de la glace et de la météo le permettent, le secteur Welland de la Voie maritime demeurera ouvert jusqu'au 31 décembre et possiblement, au jour le jour, jusqu'au 7 janvier." En annonçant cette extension au delà de la date de fermeture du 22 décembre antérieurement fixée, l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, déclarait qu'elle désire prolonger la saison de navigation aussi longuement que possible afin de permettre aux aciéries canadiennes situées sur les rives du lac Ontario de stocker les réserves de charbon nécessaires à leur exploitation au cours de l'hiver.

L'extension fournira aussi des données supplémentaires de grande valeur en ce qui a trait aux problèmes de la navigation tardive. De tels renseignements aideront à mieux connaître les problèmes d'exploitation et à déterminer la justification économique d'un prolongement de la saison de la Voie maritime.

En vue de faciliter le passage des navires, la Direction des opérations de la marine du ministère des Transports postera, pour l'hiver, un lourd briseglace dans les Grands lacs d'amont, à l'ouest du canal Welland.

La date officielle de fermeture du secteur Montréal-lac Ontario de la Voie maritime demeure le 10 décembre, bien qu'il y ait possibilité que la navigation se poursuive au delà de cette date, au jour le jour, selon les conditions de la glace et celle de la météo.

o up horsinemista'l el 39 mar J